

L'homosexualité « situationnelle » en prison : une catégorie au service de l'ordre hétérosexuel ?

Jean-Sébastien Blanc

DANS DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ 2023/2 (VOL. 47), PAGES 183 À 210 ÉDITIONS MÉDECINE & HYGIÈNE

ISSN 0378-7931 DOI 10.3917/ds.472.0033

Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2023-2-page-183.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'homosexualité « situationnelle » en prison : une catégorie au service de l'ordre hétérosexuel ?

Jean-Sébastien BLANC

Université de Genève ORCID ID: 0000-0003-0634-3277

Les écrits scientifiques sur le monde carcéral sont imprégnés d'un intérêt marqué pour la sexualité des personnes détenues, et en particulier pour les pratiques homosexuelles. Le confinement, la promiscuité des corps, les nombreuses privations qui découlent de l'enfermement, ainsi que le caractère non-mixte de la prison ont alimenté cet intérêt qui perdure jusque dans la production scientifique actuelle. Or, une caractéristique particulièrement originale de ce corpus a trait au souci, partagé par une majorité d'auteur·rices, de faire la distinction entre une homosexualité comprise comme authentique et une homosexualité qui serait imposée par les circonstances. Dès les premiers ouvrages « classiques » de la criminologie et de la sociologie carcérale américaine des années 1940 et 1950, y compris parmi les auteurs les plus incontournables de la discipline, tels que Donald Clemmer (1940) et Gresham Sykes (1959), s'affirme ainsi l'idée d'une homosexualité « situationnelle » ou « de circonstance » comme une catégorie bien distincte, au caractère passager et induit par l'environnement. Cette forme spécifique d'homosexualité, supposément propre au milieu carcéral, s'installe comme une évidence, au point de n'être que très peu remise en question. Comment expliquer la persistance de cette catégorie et sa mobilisation aujourd'hui encore par une partie des chercheurs-ses, des professionnel·les et des personnes détenues elles-mêmes^[1]? Pour répondre à cette question, je propose de faire ici une relecture critique du traitement de l'homosexualité en prison dans la production scientifique, avant tout en sociologie et en criminologie. Plus spécifiquement, mon but est de retracer la généalogie de la catégorie de l'homosexualité «situationnelle» dans le milieu essentiellement non-mixte qu'est la prison. La généalogie est comprise ici dans le sens foucaldien de «contre-mémoire» permettant de faire apparaître ce qui a été disqualifié ou passé sous silence par la hiérarchie des connaissances (Foucault, 1994). En illustrant la manière dont la catégorie de l'homosexualité «situationnelle» a été mobilisée de manière principalement anhistorique et acritique, dès les années 1940 et aujourd'hui encore dans certaines recherches, je compte montrer qu'elle a avant tout permis de consolider les catégories-mêmes de l'hétérosexualité et de l'homosexualité, mises sous pression en milieu carcéral. Dans cette perspective, l'homosexualité « situationnelle », en donnant le primat à l'hétérosexualité, a pour fonction de lutter contre une possible érosion de l'«hétérosexualité obligatoire »[2]. Je montrerai que la mobilisation de la catégorie de l'homosexualité «situationnelle» est étroitement liée à la

1 Cet article se base sur une revue critique de la littérature. Cependant, une recherche doctorale conduite par l'auteur et portant sur les représentations de genre et les sexualités dans le milieu carcéral de Suisse romande tend à indiquer que ce souci de catégoriser deux formes d'homosexualités bien distinctes est manifeste aussi bien

- parmi le personnel pénitentiaire que les personnes détenues.
- 2 L'hétérosexualité obligatoire est comprise ici comme un régime rendant illégitimes les relations non strictement hétérosexuelles (Rich, 1981, initialement appliqué au lesbianisme spécifiquement).

posture épistémologique des chercheur-euses, tout comme sa remise en question ultérieure, laquelle constituera l'une des conditions du renouvellement des champs de la criminologie et de la sociologie carcérale grâce aux apports féministes et *queer*.

Dans un premier temps, après avoir circonscrit le champ de mon investigation et explicité les raisons pour lesquelles je traite aussi bien de l'homosexualité masculine que féminine, j'entreprendrai ce travail de généalogie en partant des textes fondateurs de la sociologie carcérale états-unienne qui ont profondément marqué les écrits ultérieurs sur la prison. Je proposerai une analyse des ouvrages séminaux de Clemmer (1940) et de Sykes (1959), ainsi que certains de leurs épigones, en tentant de démontrer que leurs cadres analytiques respectifs continuent d'influencer certaines recherches contemporaines consacrées à la sexualité en prison. Je montrerai ensuite que c'est l'intérêt croissant pour la thématique du viol et des violences sexuelles en prison, puis l'émergence de l'épidémie VIH-SIDA, qui ont non seulement progressivement permis un déplacement de la focale, mais également favorisé l'émergence de la recherche sur les sexualités en prison dans le monde francophone. Mes propres recherches portant principalement sur le contexte suisse romand, je m'attarderai également sur la production académique en Suisse pour surtout mettre en lumière la rareté des études portant sur les sexualités, tout en soulignant qu'elles n'en sont pas moins marquées par la prégnance de la catégorie de l'homosexualité « situationnelle ». Quand bien même ces constats sont limités à une aire géographique, ils font écho à une production académique plus large, dont il sera également fait état, et permettent donc d'atteindre un certain degré de généralisation, tout du moins dans le contexte occidental. Finalement, il s'agira d'examiner comment l'apparition d'un nouveau paradigme dans le traitement des sexualités en milieu carcéral a été possible grâce à l'émergence d'épistémologies féministes et queer en sociologie et en criminologie. Enrichis par les théories sur les masculinités et les féminités, ces écrits plus récents permettent d'opérer un décentrement vis-à-vis du modèle cishétéronormatif, de questionner le binarisme du système pénitentiaire et, in fine, de repenser la question des sexualités en prison, en se départant des prémisses tant essentialistes qu'étiologiques.

(Homo)sexualités en prison : circonscrire le champ

Aborder la thématique des sexualités en prison implique des choix définitionnels et de délimitation du champ. La question des sexualités en prison peut en effet être abordée sous différents angles, en se référant aux pratiques (entre personnes

détenues, solitaires, entre personnes détenues et collaborateurs et collaboratrices d'établissements, encadrées dans le cadre de parloirs «intimes», etc.), aux représentations et à la manière dont la sexualité est perçue par l'institution, à la santé sexuelle et reproductive, aux violences sexuelles, voire à l'existence d'un éventuel droit à la sexualité en détention. Dans cet article, je fais le choix de me pencher spécifiquement sur l'homosexualité, que je ne considère pas comme un thème secondaire, mais plutôt comme un élément structurant de la sexualité en prison. En effet, la quasi-impossibilité d'entretenir des relations hétérosexuelles en prison s'accompagne d'une présomption d'homosexualité chez les personnes détenues et, tout à la fois, d'une crainte, pour les autorités pénitentiaires, d'une supposée propagation de l'homosexualité. Je m'intéresse donc ici à l'homosexualité non seulement comme pratique, mais aussi et surtout comme discours - aussi bien officiels qu'académiques - et à la manière dont ils produisent des effets sur les comportements et les rapports sociaux.

Par ailleurs, je propose d'analyser la production académique portant aussi bien sur l'homosexualité masculine que féminine en prison, ce qui a encore été très peu fait dans la recherche (Gagnon, Simon, 1973; Ricordeau, 2004; Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016). Ce déficit analytique s'explique principalement par le fait que la grande majorité des études sur la prison portent prioritairement sur les hommes, qui représentent la grande majorité des personnes détenues globalement^[3]. Du fait de leur caractère minoritaire, les femmes incarcérées restent ainsi encore fortement invisibilisées dans la recherche (Rostaing, 2017), même si la production scientifique de ces dernières années indique un fléchissement en la matière (Cardi, 2007; Achermann, Hostettler, 2007; Liebling, 2009; Joël-Lauf, 2013; Crewe et al., 2017; Ricordeau, 2019; Chetcuti-Osorovitz, 2021). Concernant les sexualités plus spécifiquement, et malgré ce renouvellement récent, c'est avant tout de l'homosexualité masculine dont il a été question dans les écrits et discours politiques sur la prison, au détriment du lesbianisme. En outre, il est encore rare que les prisons pour hommes et les prisons pour femmes soient étudiées en parallèle, ce qui empêche les comparaisons systématiques (Rostaing, 2019). Cet article vise à contribuer à combler cette lacune en intégrant une dimension comparative dans le traitement de l'homosexualité masculine et féminine, même si, corollaire de la production scientifique existante, de manière inégale seulement. Une telle approche me semble néanmoins pertinente pour deux raisons:

3 Les hommes représentent environ 93% des personnes incarcérées dans le monde, même si la proportion de femmes détenues augmente plus rapidement que celle des hommes depuis une vingtaine d'années (source: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2021). d'une part, la catégorie de l'homosexualité «situationnelle» est invoquée indépendamment du genre des personnes concernées (même si, on le verra, avec des explications diverses); d'autre part, c'est avant tout les recherches conduites dans des prisons pour femmes qui ont progressivement permis de repenser le traitement de l'homosexualité en prison.

L'homosexualité « situationnelle » : une catégorie visant à résoudre un problème épistémologique

À l'instar des autres institutions publiques nées à l'époque moderne, la prison s'est progressivement organisée sur le principe de la séparation entre les sexes. Or, la promiscuité des corps de personnes de même sexe, de jour comme de nuit, dans un espace clos et souvent insalubre, a rapidement inquiété les autorités, en particulier au XIXe siècle. La question de l'homosexualité, voire de la «terreur» qu'elle inspirait (Perrot, 2001) a ainsi accompagné, en creux, celle de la prison depuis sa naissance^[4]. Si la seconde partie du XIX^e siècle est le moment où s'affirme la prison comme institution d'exécution des peines, c'est aussi celui où apparaît la catégorie de l'«homosexuel», et cette concomitance n'est pas sans conséquence. En l'espace de quelques décennies, psychiatres, médecins et juristes ébauchent, dans un élan émancipateur, un nouveau cadre conceptuel centré sur le modèle de l'inversion (Krafft-Ebing, 1886; Ellis, 1900), dans lequel l'homosexuel, «passif» et «efféminé», est compris comme un «inverti», voire un représentant du «troisième sexe» (Hirschfeld, 1901). Sous l'impulsion de la psychiatrie, qui classe les perversions et définit de nouveaux types d'identité en relation à ces typologies (Mazaleigue-Labaste, 2019), s'établit progressivement une congruence entre actes sexuels et identité. L'homosexualité serait ainsi devenue, pour reprendre la formule de Foucault (1976), une «espèce». Même si l'idée d'une rupture dans la conception de l'homosexualité autour de 1870 a été remise en question (Eribon, 2012), pour lui préférer notamment l'idée d'une « coexistence non rationalisée de différents modèles » (Kosofksy Sedgwick, 1990, 66), il n'en reste pas moins que la compréhension essentialiste de l'homosexualité influencera durablement les sociologues et criminologues qui

4 À titre d'exemple, en 1826, le secrétaire de la Boston Prison Discipline Society s'inquiète dans un rapport du fait que le «péché de Sodome est le vice des prisonniers» (Cité par Kunzel, 2002, 253-270). Quelques décennies plus tard, en 1862, le Conseil d'État du Canton de Vaud, en Suisse, est préoccupé par la surpopulation qui oblige les prisonniers à partager le même lit, générant une promiscuité aux conséquences préoccupantes: «un vice grave dont les mœurs des prisonniers et surtout des jeunes gens n'ont qu'à souffrir» (cité par Anselmier, 1983, 278). De tels exemples sont nombreux dans les registres et la documentation officielle de cette époque, des deux côtés de l'Atlantique.

travailleront sur la prison dès les années 1930 et 1940 aux États-Unis. Elle les mettra en outre rapidement face à un paradoxe: si les homosexuel·les sont les représentant·es d'une «espèce», comment expliquer des pratiques homosexuelles qui sont le fait d'individus s'identifiant comme hétérosexuels? Alors que la bisexualité aurait pu être mobilisée pour donner du sens à des pratiques sinon difficilement intelligibles, les sociologues et criminologues de cette époque considèrent la sexualité comme une «caractéristique statique» (Eigenberg, 1992), qui ne peut être que strictement hétérosexuelle ou homosexuelle, contribuant au « contrat épistémique de l'effacement de la bisexualité » (Yoshino, 2000). À la place, c'est donc la catégorie d'homosexualité «situationnelle» qui va progressivement être mise en avant comme clé analytique, taillée sur mesure pour l'univers carcéral. Comme l'avance Kunzel, l'homosexualité « situationnelle » est une invention du milieu du 20 ème siècle propre au monde de la prison, visant avant tout à résoudre un problème épistémologique: celui de rendre intelligible le désir homosexuel de personnes détenues qui s'identifient comme hétérosexuelles. L'historienne pointe la «manœuvre rhétorique» des sociologues de l'époque qui, cherchant à contenir les «significations disruptives» d'actes apparemment sans lien avec l'identité sexuelle, ont été incapables d'envisager de manière critique la dimension historique de l'homosexualité «situationnelle» (Kunzel, 2002, 265).

Un intérêt marqué pour l'homosexualité dès les premiers travaux sociologiques sur la prison

Il faut attendre les années 1930 et 1940 pour que, aux États-Unis, la sociologie se saisisse de la prison comme objet, mais elle le fera alors de manière fulgurante. En l'espace d'une vingtaine d'années vont en effet être élaborés des modèles explicatifs sur les interactions sociales en prison, en particulier les modèles dits de la «prisoniérisation» (prisonization) (aussi appelé modèle de la «subculture»), de la «privation» (ou de l'«adaptation»), et de l' «importation », tous déterminants dans la constitution d'une sociologie carcérale. Pour résumer, le modèle de la subculture, dont le principal et premier théoricien est Clemmer (1940), cherche à appréhender les processus de socialisation dans la culture et la vie sociale de la prison. Ce modèle met l'accent sur les capacités d'adaptation, en particulier à ce que Clemmer appelle le « code du prisonnier », un tel code incluant toutes les règles non-écrites qui structurent l'organisation des relations et des hiérarchies informelles, ainsi que l'assignation des rôles au sein de la population détenue. Le modèle de la privation, théorisé principalement par Sykes (1959), mais également par Goffman (1961), porte sur les variables

spécifiques à la prison (ou toute autre institution « totale » en termes goffmaniens), partant de l'hypothèse que les effets de dépersonnalisation et les peines spécifiquement générées par l'incarcération minimisent la pertinence d'autres variables externes à l'incarcération. Enfin, la théorie de l'importation, dont Irwin et Cressey (1962) figurent parmi les principaux tenants, invite à s'intéresser davantage aux expériences précédant l'incarcération pour comprendre les relations de pouvoir et les structures de solidarité au sein des prisons.

Ces trois modèles, révisés, combinés, hybridés, réfutés parfois, continuent d'être des références importantes en sociologie carcérale et en criminologie. Surtout, ils ont en commun de s'intéresser de près à la question de la sexualité des personnes détenues, l'enfermement non-mixte apparaissant comme «un laboratoire où mettre à l'épreuve certaines théories sur l'homosexualité» (Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016, para. 14), à une époque où l'homosexualité est encore réprimée dans la majorité des États américains (et dans le reste du monde d'ailleurs). De manière particulièrement pertinente pour notre propos, ces trois modèles opposent systématiquement les personnes ayant des pratiques homosexuelles « de substitution », amenées à recouvrer une vie hétérosexuelle au sortir de la prison, aux homosexuels «authentiques », dont les pratiques relèveraient davantage de la «perversion ». Il faut noter que ces premiers textes, appelés à devenir des classiques, n'abordent que l'homosexualité masculine. L'homosexualité féminine restera encore, à de rares exceptions près, confinée plusieurs décennies dans un angle mort - corollaire de l'invisibilité des femmes incarcérées dans la recherche. Je propose d'examiner ci-après deux livres fondateurs, «La communauté carcérale» de Clemmer (1940) et la «La société de captifs», de Sykes (1959), pour saisir la manière dont la démarcation entre homosexualité «authentique» et homosexualité «situationnelle» s'est constituée au moment où la sociologie carcérale trouvait sa légitimité en tant que nouveau champ disciplinaire.

Donald Clemmer et la prison comme laboratoire des sexualités « anormales »

Donald Clemmer, sociologue mais également directeur de l'administration pénitentiaire du district de Columbia, aux États-Unis d'Amérique, est l'un des principaux théoriciens du modèle dit de la «subculture» évoqué ci-dessus. Il publie en 1940 «La communauté carcérale» («*The Prison Community*», non traduit en français), considéré comme l'une des premières véritables études sociologiques sur la prison. Son livre est le fruit d'une recherche effectuée

dans la prison de Menard, dans l'Illinois, qui comptait alors environ 2 300 détenus. Clemmer y consacre un chapitre entier à la question des « modèles sexuels dans les cultures carcérales ». Il voit la communauté non-mixte qu'est la prison comme un terrain fertile pour le développement de sexualités dites « anormales ». L'homosexualité est ainsi perçue comme une maladie contagieuse qu'il s'agit de contenir. Cependant, la notion de contagiosité induit la conception d'une sexualité fluide, puisque dépendante des circonstances et du milieu. Pour limiter une telle indétermination au cœur de son modèle théorique, Clemmer identifie des «types» de déviants sexuels (les «psychopathes», les «homosexuels », les « prostitués ») et classe la population détenue en fonction de son degré de normalité, elle-même liée à son degré d'exposition à l'homosexualité. Il estime, sans expliquer comment il parvient à ces chiffres, que 60% de la population est «normale», 30% «quasi-normale» et 10% «franchement anormale». Le risque, pour l'auteur, est de voir les 30 % de la population considérés comme « presque normaux » se faire « contaminer » par des pratiques considérées comme contre-nature.

Le soin pris par Clemmer à catégoriser et fixer les pratiques et les comportements révèle avant tout une manière de distinguer les personnes s'adonnant à des pratiques homosexuelles situationnelles des «vrais» homosexuels. Un extrait illustre bien ce souci clinique de la démarcation:

Le sodomite occasionnel qui joue le rôle masculin est placé dans cette catégorie [les «30% quasi-normaux»] seulement si son comportement anormal est accompagné d'idéations d'un comportement sexuel avec une femme et qu'aucune relation amoureuse n'existe entre lui et la personne qui joue le rôle passif. (Clemmer, 1940, 261, traduction libre)

On voit qu'il s'agit ici de circonscrire les caractéristiques qui permettraient d'identifier l'« essence » de l'homosexuel (et donc, par ricochet, de l'hétérosexuel), qui joue le rôle féminin (passif), dépourvu de fantasme sexuel dirigés vers la femme (la pratique n'est pas une substitution), et dont la relation sexuelle peut s'accompagner d'une relation amoureuse. Cette association entre des rôles sexuels supposément passifs et actifs, associés au féminin ou au masculin, dénote le caractère, déjà daté à l'époque, des théories sur lesquelles repose ce chapitre, encore fortement inspiré par les notions d'inversion. Cependant, ce qu'il semble important de relever ici est la manière dont Clemmer établit une distinction pérenne entre homosexualité « ancrée » et homosexualité « de substitution », conduisant à une discrépance progressive entre le sens donné aux pratiques sexuelles en prison, d'une part, et dans le

monde extérieur, d'autre part. De plus, s'affirme avec lui l'idée que la prison représente un laboratoire privilégié pour l'étude des pratiques sexuelles en milieu non-mixte.

La publication des «rapports Kinsey» sur les comportements sexuels humains, parus quelques années plus tard (1948 sur la sexualité des hommes, et 1953 sur la sexualité des femmes), a fortement marqué la société états-unienne de l'époque, en montrant non seulement que les pratiques homosexuelles étaient plus répandues que ce qu'on pensait jusqu'alors, mais aussi qu'elles pouvaient fluctuer au fil du temps. Ces constats ont pu être définis comme la première d'une série de «crises définitionnelles» dans le discours scientifique contemporain sur l'homosexualité (Richardson, 1983). Cependant, malgré les liens étroits entre les conditions de production du rapport et le monde carcéral, en particulier le fait que les enquêtés avaient largement été recrutés dans les prisons et les maisons de redressement^[5] (Chauvin, 2013), l'influence du rapport Kinsey sur les sociologues et criminologues travaillant sur la prison semble avoir été très limitée.

La privation des relations hétérosexuelles et ses conséquences selon Gresham Sykes

«La société des captifs», ouvrage de Gresham Sykes publié en 1958, est l'un des livres sur la prison les plus débattus et les plus influents encore aujourd'hui. L'auteur, longtemps professeur de sociologie à l'université de Virginie, y développe notamment sa théorie des «souffrances de l'emprisonnement», au nombre de cinq selon lui: la privation de liberté, la privation des biens et services, la privation de relations hétérosexuelles, la privation d'autonomie et la privation de sécurité. Dans son chapitre consacré à la privation des relations hétérosexuelles (la troisième « souffrance »), Sykes, tout comme Clemmer avant lui mais avec un vocabulaire différent, s'attache à distinguer les homosexuels «habituels», dont les traits les exposent davantage au risque de viols, des homosexuels «sporadiques», dont les pratiques sont imputées aux rigueurs de l'emprisonnement et aux privations. Cette distinction s'accompagne d'un soin marqué à identifier les types de pratiques (sodomie, fellation, transvestisme, frotteurisme, etc.). Il estime, sans indiquer comment il parvient à ce résultat, à 35 % la part

5 En revanche, la surreprésentation de prisonniers et d'anciens prisonniers au sein de la cohorte a été critiqué par la suite comme constituant un biais méthodologique qui aurait surestimé l'incidence des pratiques homosexuelles dans la société en général (Chauvin, 2013). des hommes ayant eu des relations homosexuelles en prison. Sykes analyse ensuite les différents rôles sexuels cristallisés par l'argot carcéral: avant tout les «wolves», les «punks» et les «fags», les premiers jouant un rôle actif, voire agressif dans la relation sexuelle, tandis les deuxièmes s'adonnent à des pratiques homosexuelles pour obtenir des services ou une forme de protection; les «fags» seraient les «vrais» homosexuels, passifs et efféminés. Comme le synthétise Sykes dans une formule qui résume on ne peut mieux la thèse d'une démarcation essentialisante entre les deux formes d'homosexualité, «on peut devenir wolf, mais on naît fag» (Sykes, 2019 [1959], 234). Les catégories décrites par Sykes ne sont pas spécifiques à la prison, puisqu'elles existaient également dans une certaine subculture homosexuelle états-unienne, comme l'a bien montré Chauncey dans son histoire gay de New York des années 1890 à 1940 (Chauncey, 2003). Mais si la prison n'est pas un lieu coupé du reste du monde social (Combessie, 1996; Chantraine, 2004a), l'une de ses particularités est de circonscrire spatialement des personnes du même sexe qui n'ont pas choisi d'être ensemble, au contraire de la subculture gay décrite par Chauncey. De plus, de telles catégories semblent perdurer et s'autonomiser dans le monde carcéral pour y développer une fonction propre: être au service d'une démarcation entre les différentes formes d'homosexualité.

La «passivité» et l'efféminement comme marqueurs de l'homosexualité « authentique »

Les décennies suivantes sont marquées dans le monde anglo-saxon par des travaux sociologiques qui s'inscrivent dans la continuité des modèles de Clemmer et de Sykes, souvent en combinant les deux. Certains invoquent la thèse de la subculture carcérale pour expliquer le rôle de «l'homosexuel» comme celui du substitut de la femme absente (Johnson, 1971). L'homosexuel, défini par un rôle « passif », correspond toujours à l'homosexuel « authentique », par opposition à l'homosexuel situationnel. Chauncey a bien montré comment, dans les classes moyennes, l'homosexuel a longtemps été circonscrit au rôle «passif», «féminin», voire «inverti», à la recherche d'«hommes normaux», avant que ne s'impose le modèle de «l'homosexualité » dans lequel les deux partenaires sont définis comme « homosexuels» (Chauncey, 2003). L'originalité de l'univers carcéral tient à la persistance du modèle de l'inverti et de sa contrepartie, l'homosexuel situationnel. Le caractère «actif» des hommes ayant des pratiques sexuelles durant leur incarcération leur permet de continuer à jouir du statut d'hétérosexuel, la pratique de l'homosexualité étant dans leur cas purement circonstancielle (Johnson, 1971; Kirkham, 1971). Cependant,

un doute demeure quant aux personnes ayant été «initiées» à l'homosexualité «passive» durant leur incarcération (dont l'homosexualité est donc considérée comme circonstancielle). Ces derniers sont alors considérés comme des «*turnouts*» (des détenus dont l'homosexualité serait advenue en prison). Dans ce cas, le concept d'«homosexualité latente» est mobilisé, afin de pouvoir continuer à affirmer une démarcation entre les deux formes d'homosexualité (Kirkham, 1971).

Ce n'est pas un hasard si le livre Sexual Conduct, de Gagnon et Simon (1973) qui a durablement influencé la compréhension de la sexualité grâce, entre autres, au concept de «scripts sexuels», accorde une place importante à l'homosexualité en prison (les auteurs s'intéressant désormais aussi bien à l'homosexualité masculine que féminine). La prison a en effet gagné le statut de terrain privilégié pour l'observation des pratiques homosexuelles, même si les auteurs reconnaissant les nombreuses distorsions générées par son caractère non-mixte. Leur perspective constructionniste leur permet de penser les relations homosexuelles en prison comme des modalités d'ajustement et de critiquer une certaine obsession étiologique qui avait prévalu jusque-là, ce qui ne les empêche pas de s'inscrire tout de même partiellement dans la tradition établie par Clemmer et Sykes. La notion de relation homosexuelle situationnelle est en effet mobilisée pour expliquer les raisons poussant des hommes «principalement hétérosexuels» à créer des «ersatz» de relations, avant de laisser de côté leurs «engagements homosexuels transitoires » pour «retourner à leur vie hétérosexuelle à l'extérieur » (Gagnon, Simon, 1973, 186, 189, 194).

À la même époque, le sociologue et criminologue Sagarin, lui-même homosexuel - il est notamment l'auteur, sous un nom de plume, d'un livre (1951) sur la discrimination à l'encontre des homosexuels, qui est aussi un appel à l'abrogation des lois discriminantes à leurs égards - s'est aussi intéressé aux pratiques homosexuelles en prison. Il cherche à appréhender la capacité, pour les ex-détenus, à recouvrer des pratiques hétérosexuelles après leur libération (Sagarin, 1976). Tout en reprenant à son compte et en adaptant les catégorisations des types d'homosexuels rencontrés en prison, il s'intéresse davantage au sens que les détenus donnent à leurs pratiques. En prenant ses distances vis-à-vis des thèses dominantes, en particulier celle du concept d'«homosexualité latente » et en lui opposant la notion de « malléabilité de l'orientation sexuelle humaine», il instille un trouble dans la démarcation. Une telle thèse, originale dans son contexte d'énonciation, ne trouvera un écho que bien plus tard, avec l'émergence des théories queer appliquées au contexte carcéral.

Émergence tardive d'un intérêt pour les sexualités dans les prisons pour femmes

L'homosexualité des femmes incarcérées n'est pas entièrement absente de la recherche à cette période, même si elle est avant tout envisagée pour comprendre, par effet de symétrie, l'homosexualité masculine. Ainsi, Ward et Kassebaum (1964) conduisent-ils une recherche pionnière^[6] dans la plus grande prison pour femmes des États-Unis, en Californie, avec pour objectif de savoir si le comportement des femmes détenues est différent de celui des hommes. Ils concluent que l'homosexualité féminine est beaucoup plus répandue que dans les prisons pour hommes (avec plus de 50% des femmes qui auraient eu au moins une fois une relation homosexuelle en prison). Les principaux facteurs conduisant les femmes détenues à adopter des pratiques homosexuelles seraient, selon ces deux auteurs, le manque d'expérience carcérale, l'absence de «sophistication criminelle» et la privation des sources normales de soutien émotionnel provenant de leur époux, partenaire ou famille. Cet article et les recherches subséquentes ancrent durablement certaines hypothèses qui ne seront que tardivement remises en question, en particulier le fait que les femmes seraient moins sujettes que les hommes à la contrainte et aux violences sexuelles par leurs pairesses, ou que l'homosociabilité des femmes incarcérées s'organiserait de manière à répliquer un modèle «familial», y compris dans l'attribution et la nomination des rôles sexuels (Giallombardo, 1966). La sexualité des femmes incarcérées est d'ailleurs généralement « désexualisée » pour la réduire à un désir de compagnie, stabilité et recherche de confort (Kunzel, 2002). Il est significatif de noter que Ward et Kassebaum, peu enclins à considérer un acte sexuel entre deux femmes comme un véritable rapport sexuel, lui préféraient le terme de «simulation de rapport» (Ward, Kassebaum, 1964, 167). En revanche, l'opposition entre l'homosexualité supposée « véritable» et l'homosexualité induite par la prison, nommée ici «institutionnelle», est tout aussi centrale, tant pour les chercheurs que pour les femmes détenues qui effectuent elles-mêmes une démarcation claire entre les deux catégories:

> Dans le contexte carcéral, le nombre total de femmes s'adonnant à la sexualité avec d'autres détenues est moins intéressant sociologiquement que la distinction

6 Il convient néanmoins de relever que certains auteurs, quelques décennies avant eux, s'étaient déjà intéressés aux relations «non naturelles» entre jeunes filles institutionnalisées, sans pour autant disposer d'une solide méthodologie de recherche (Otis, 1913; Ford,1929: cités par Hensley *et al.*, 2002).

claire qu'elles établissent entre celles que les détenues appellent les «vraies» homosexuelles et celles identifiées comme des turnouts de la prison. (Ward, Kassebaum, 1964, 167, traduction libre)

Une synthèse des recherches anglo-saxonnes sur les relations homosexuelles entre femmes incarcérées a montré à quel point ces dernières sont presque toujours analysées à partir du prisme du modèle de la privation ou de celui de l'importation (Hensley *et al.*, 2002). Pour sortir d'une forme d'aporie, tantôt essentialiste, tantôt mécanique, les auteur-rices de cette synthèse proposent d'appliquer de nouveaux paradigmes non dichotomiques pour appréhender les pratiques sexuelles des femmes détenues.

L'homosexualité au prisme des violences sexuelles

La fin des années 1970 a marqué la fin d'un «certain âge d'or» de la sociologie ethnographique de terrain aux États-Unis d'Amérique (Chantraine, 2004b), la littérature sur l'homosexualité en prison connaissant par conséquent le même sort (Eigenberg, 1992). À la place, un autre fil analytique a eu pour but de distinguer les relations « contraintes », des relations « consenties », tout en mettant en avant également la dimension « commerciale » de l'échange sexuel considéré dans la perspective du service (Kassebaum, 1972). C'est donc progressivement vers la question des violences sexuelles (en priorité les viols avec pénétration commis par des hommes sur des hommes) que se dirigent les recherches, avec des tentatives visant à identifier les caractéristiques des violeurs, puis celles des victimes, ces dernières ayant pour traits principaux leur jeunesse, leur couleur de peau (plutôt blanche), leurs traits («efféminés» et de constitution fine), ou encore leur manque d'expérience du monde carcéral (Lockwood, 1980). L'apparition de l'épidémie du VIH/SIDA a fortement contribué à l'émergence des recherches axées sur les violences sexuelles en prison. Elles gagnent rapidement en importance au fil du temps du fait des préoccupations croissantes de l'administration pénitentiaire états-unienne relatives aux viols en prison^[7]. Eigenberg, l'une des rares autrices à avoir mis en lumière le caractère fondamentalement essentialiste du traitement de l'homosexualité en prison pendant près d'un demi-siècle de production

7 Elle culminera en 2003 avec l'adoption par le Congrès américain du «Prison Rape Elimination Act» dont la finalité était d'analyser les causes et les effets des viols dans les établissements de détention étatsuniens et d'identifier des mesures pour lutter contre ce phénomène. scientifique, a montré comment le viol, interprété à travers le prisme de la théorie de la privation, a permis non seulement de continuer à conférer à son auteur le statut d'hétérosexuel (qui ne ferait que réagir face une situation de privation), mais également d'invisibiliser les victimes. Pour sortir de cette impasse, elle a proposé une approche socio-constructiviste qui, en mettant l'accent sur la manière dont les personnes détenues décrivent elles-mêmes leur sexualité et en reconnaissant son caractère fluctuant au cours du temps, serait plus à même d'appréhender ces phénomènes (Eigenberg, 1992).

L'apparition tardive de la question de l'homosexualité en prison dans la recherche francophone

À l'exception de l'ouvrage de Lesage de La Haye (La guillotine du sexe, paru en 1978), lui-même ancien détenu, la sexualité en prison n'est presque pas abordée dans la production sociologique francophone jusqu'aux années 1990. Si aux États-Unis l'apparition du VIH/SIDA a recentré la recherche sur le phénomène du viol en prison, en France elle a surtout permis la progressive prise en compte de la santé sexuelle des personnes détenues, ce qui a ouvert une brèche pour les études à venir (Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016). Les organismes indépendants de contrôle de lieux de privation de liberté, tel que le Comité européen pour la privation de la torture (CPT), qui a alerté, dès 1993, sur les «conditions dégradantes et humiliantes» dans lesquelles ont lieu les relations sexuelles dans les prisons françaises, ont aussi contribué à l'émergence de cet intérêt (Cardon, 2002). Une fois ces conditions réunies, la sexualité en prison a pu accéder au statut d'objet digne d'être étudié (Gaillard, 2009). On observe ainsi au tournant du millénaire un essor de la recherche portant sur les sexualités des personnes incarcérées dans le monde francophone européen (surtout en France, et plus marginalement en Belgique et en Suisse). Le thème reste néanmoins encore longtemps difficile à aborder et les résultats issus de la recherche sont peu valorisés, en raison de l'absence d'espace pour les diffuser et les discuter, comme le relèvent l'organisatrice et l'organisateur d'un colloque organisé sur ce thème à l'université de Lille en 2014 (Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016). Les deux auteur-rices mettent également en avant les difficultés propres aux investigations sur la sexualité dans les institutions pénales, ainsi qu'à des problèmes d'ordre déontologique, pour expliquer le peu de travaux portant sur cette question.

«La société des captifs»: une référence incontournable pourtant tardivement traduite en français

Certaines recherches francophones se réclament encore explicitement des modèles états-uniens, en particulier de Sykes et des «souffrances de l'emprisonnement», en appréhendant la question de l'homosexualité masculine dans les prisons belges dans l'optique d'une privation des relations hétérosexuelles (François, 2016). D'autres, sans se référer explicitement à Sykes, avancent que la non-mixité conduit à des pratiques homosexuelles, induites par l'environnement, même si ces dernières ne requalifient pas pour autant l'orientation sexuelle des hommes qui s'y adonnent (Gaillard, 2009). Il est d'ailleurs surprenant de constater que l'ouvrage de Sykes, dont on a vu la place prépondérante qu'il occupe en sociologie carcérale, n'ait paru en français qu'en 2019, dans une traduction augmentée de contributions de chercheurs euses français es et belges. Or, malgré la reconnaissance d'une «tendance à la disqualification, psychiatriquement assistée, de l'homosexualité» (Mary, Kaminski, 2019, 26), les commentateurs et commentatrices contemporain·es ne remettent que très peu en question la vision essentialiste et hétéronormée de Sykes, à l'exception de Beyens (2019) qui note que, selon Sykes, les «vraies» relations sexuelles ne sont toujours pensées qu'avec une conjointe femme à l'extérieur. D'autres abondent au contraire dans le sens de Sykes, en soulignant que, grâce aux congés, aux parloirs longs, ainsi qu'à l'« emprise de l'islam ou des cultures d'origine », les pratiques homosexuelles ne constitueraient aujourd'hui plus qu'un «pis-aller» (Armand, 2019, 252). La privation des relations hétérosexuelles n'étant plus aussi absolue que par le passé, l'homosexualité « situationnelle » serait ainsi devenue obsolète.

Il ne s'agit pas pour autant de rejeter unilatéralement le potentiel analytique du concept des «souffrances de l'emprisonnement». Haggerty et Bucerius (2020) ont montré son pouvoir d'attraction sur plusieurs décennies et ont proposé un aperçu de la postérité du concept. Dans un article qui montre la manière dont il s'est enrichi et diversifié au fil du temps, les auteur-rices identifient quatre «trajectoires» principales dans la production scientifique: l'ajout purement cumulatif de nouvelles «souffrances» au modèle original; la spécification des «souffrances» par types de populations détenues; le déploiement des «souffrances» au-delà des murs de la prison; la mise en lumière de «souffrances» plus contemporaines (Haggerty, Bucerius, 2020, 3). Concernant l'affinement de l'analyse par catégories de populations détenues, Haggerty et Bucerius mettent d'ailleurs en avant l'une des faiblesses de l'ouvrage de Sykes, qui tend à considérer les détenus comme un groupe homogène,

faisant face aux mêmes souffrances, de manière plus ou moins équivalente (Haggerty, Bucerius, 2020, 4). Le cadre analytique des « souffrances de l'emprisonnement », appréhendé de manière moins monolithique et plus contextuel, connaît ainsi un renouveau axé sur les spécificités et le vécu de groupes de populations détenues, notamment en lien avec le genre (Crewe, 2011; Bosworth, 2017; Maycock, 2021). Malgré ce renouvellement, une partie des chercheurs euses francophones semblent s'être détourné×es de ce modèle théorique.

Dans l'une des rares enquêtes sur l'homosexualité en prison comparant, en France, les prisons pour hommes et les établissements pour femmes, Ricordeau aborde le «contraste notoire» concernant la perception et l'acceptation de l'homosexualité en fonction du genre des personnes concernées. Là où l'homosexualité masculine est dénigrée dans la mesure où elle remet en cause le statut viril de celui qui la pratique, la sexualité entre femmes est davantage acceptée parce qu'elle est représentée comme étant de l'ordre du jeu ou de l'amitié, et donc non sexualisée (Ricordeau, 2004). En outre, elle constate la persistance de la distinction entre vrais homosexuels et homosexuels de circonstance, faite par les détenus eux-mêmes, avec des formes particulières de hiérarchisation:

L'homosexualité est souvent assimilée par les détenus aux crimes et délits à caractère sexuel: «l'homosexuel» est fréquemment confondu avec un «pointeur». Plus précisément, il y aurait une opposition entre d'un côté «l'homosexuel», «le pointeur» et «le pédé», et «le gay» de l'autre. La qualification de «gay» est réservée à celui qui était homosexuel avant d'entrer en prison, et pour lequel on précise: «un gay peut aussi être un voyou». Son honneur est donc préservé, contrairement au «pédé» qui a «succombé», «abdiqué» face à l'Administration. (Ricordeau, 2004, 242)

Un intérêt limité pour la sexualité en prison dans la production scientifique en Suisse

En Suisse, peu d'auteur-rices se sont intéressé-es à la question de la sexualité en milieu carcéral. Quand le sujet a été traité, il l'a été avant tout du point de vue normatif et juridique, les dimensions essentialistes et étiologiques semblant néanmoins toujours sous-jacentes. Noll (2013) s'intéresse par exemple aux violences sexuelles et à leurs causes et considère qu'elles sont le produit de la frustration des détenus qui recherchent une «gratification sexuelle». Dans la perspective de l'auteur, les violences sexuelles étant le produit des circonstances, elles devraient pouvoir être réduites grâce à la mise à disposition de «parloirs intimes» ou à l'octroi de congés. Par crainte de «ramollir» le système d'exécution des sanctions pénales, voire d'en faire un système «Bisounours» («Kuschelvollzug»), l'auteur recommande d'interdire les relations sexuelles, avec pour argument principal la protection des personnes les plus vulnérables. À l'opposé, Baechtold (2010), partant du cas réel et très médiatisé de deux hommes détenus à qui les autorités avaient refusé le droit de conclure un partenariat enregistré^[8], estime sur la base d'arguments juridiques que les autorités ne peuvent interdire les relations sexuelles consenties entre personnes détenues.

En 2014, le Groupe suisse de criminologie a mis à l'agenda de son congrès annuel la «relation structurant la sexualité, la délinquance et le droit pénal »[9]. Cependant, aucun·e conférencier·ère ne s'est penché·e sur la question des sexualités en prison, hormis une intervention consacrée aux «parloirs intimes ». Le thème des «parloirs intimes » semble constituer le point d'entrée privilégié pour aborder la sexualité en prison, même si elle est toujours considérée comme un tabou (Brägger, Zangger, 2020). La recherche médicale s'est par ailleurs intéressée aux relations homosexuelles sous l'angle des maladies et infections sexuellement transmissibles, tout en mobilisant elle aussi la notion de relations sexuelles «situationnelles» dans le but de distinguer ce qui est propre à la prison par rapport au monde extérieur (Gétaz et al., 2019). Enfin, les recherches ethnographiques en prison restent quant à elles très rares en Suisse. Marti (2020) est l'une des seules chercheuses à avoir réalisé une étude qualitative de longue durée, dans trois prisons de Suisse alémanique, en s'intéressant à la manière dont les personnes soumises à une mesure thérapeutique ou à un internement vivent l'emprisonnement. Tout en faisant part de sa difficulté à aborder les questions touchant à la sexualité, en tant que femme enquêtant auprès d'hommes souvent incarcérés pour des délits à caractère sexuel, elle fait, elle aussi, référence à l'homosexualité «situationnelle» comme modalité possible de la sexualité.

- 8 En Suisse, le partenariat enregistré, distinct du mariage, concerne uniquement les unions civiles entre personnes du même sexe. Il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré depuis l'entrée en vigueur, en juillet 2022, du mariage «pour toutes et tous».
- Fink et al. (dir.), 2014, Sexualités, déviance, délinquance, Groupe suisse de criminologie, 32, Berne, Stämplfli.

Renouvellement du champ grâce aux apports féministes et *queer*

La remise en question de l'idée d'une démarcation nette entre une homosexualité «authentique» et une homosexualité » situationnelle » ne s'opère vraiment que grâce aux apports féministes, puis queer, ainsi qu'aux théories sur les masculinités appliquées au monde carcéral^[10]. Dès les années 1960, les théories féministes ont permis de repenser le choix des objets, les processus méthodologiques, les enjeux éthiques ainsi que les questionnements épistémologiques. La criminologie, imprégnée du positivisme qui l'a vue naître en tant que discipline, est cependant restée longtemps «aveugle au genre » (Jacquier, Vuille, 2017, 37). Les premiers apports féministes en criminologie ont ainsi cherché à remédier aux biais sexistes, en rendant notamment visible la délinquance des femmes et, progressivement, la situation des femmes incarcérées, notamment en France. Liebling (2009) s'est montrée critique du fait que la recherche, une fois saisie de la question des femmes incarcérées, se soit vite limitée à certains sujets spécifiques: les relations entre femmes, la famille, la sexualité, au détriment des thématiques de pouvoir, d'autorité et de justice. Ce renouveau de la recherche se serait donc rapidement enfermé dans des thèmes «féminins», portés par des chercheuses, minimisant l'importance des enjeux de pouvoir et de domination, thèmes plutôt réservés à la recherche dans les prisons pour hommes. Une étude menée sur le curriculum des programmes de bachelor de criminologie dans une université anglaise a ainsi mis en évidence que, parmi les lectures obligatoires, les livres écrits par des hommes portaient très majoritairement sur les concepts clés et les fondamentaux de la criminologie, tandis que les autrices étaient surreprésentées dans les ouvrages portant sur la sexualité ou les liens entre genre et crime (Stockdale, Sweeney, 2019), contribuant aussi bien à la marginalisation de certains thèmes qu'à celle des chercheuses elles-mêmes. Sans réduire la portée de cette critique, il faut cependant relever que plusieurs autrices ont au contraire tenté de mettre au jour la manière dont la gestion de la sexualité et des corps des femmes détenues était précisément un enjeu de contrôle et de pouvoir (Rostaing, 1997). En outre, ce sont aussi les théories féministes qui ont permis de repenser les masculinités non seulement dans leurs liens avec les féminités, mais également dans les rapports de domination entre différentes

10 Bien sûr, rien n'est jamais absolument linéaire et certaines voix discordantes ont remis en cause cette analyse bien avant. Sagarin, on l'a vu, émettait en 1976 l'idée d'une « malléabilité de l'orientation sexuelle», à contrecourant des discours dominants. Au contraire de la majorité des autres sociologues américains travaillant sur la prison à cette période, on a relevé qu'il était lui-même personnellement très engagé sur la question de la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles. formes de masculinités. Les travaux de Connell (1995) repris en criminologie notamment par Messerschmidt (1997), ont permis d'interroger dans un premier temps les liens entre masculinités et criminalités, puis les masculinités dans le contexte de la prison. Cependant, les apports théoriques de Connell ont une portée encore largement sous-exploitée dans la recherche sur le monde carcéral (Maguire, 2021).

Grâce à cet héritage féministe, de nouvelles approches critiques irriguent peu à peu la recherche sur les prisons. Parmi la production académique qui s'émancipe entièrement des modèles explicatifs mettant en avant l'homosexualité par substitution, on peut citer les travaux de Joël-Lauf (2013), autrice d'une thèse sur la sexualité des femmes incarcérées en France. Elle prend notamment ses distances vis-à-vis des démarches visant à identifier les «causes» de l'activité homosexuelle. Prenant le contrepied des théories réduisant l'homosexualité à une solution compensatoire et focalisée sur le phénomène des «turnouts», l'autrice explique sa critique et sa démarche de la manière suivante:

Ces explications ont l'inconvénient d'homogénéiser à l'excès la population concernée, de faire de l'homosexualité une forme de sexualité spécifique au milieu, d'exclure les conditions sociales de production des pratiques et surtout de proposer une appréhension statique de l'objet. La réalisation d'entretiens répétés avec les détenues invite plutôt à privilégier l'idée de cheminement. (Joël-Lauf, 2013, 470)

En mettant l'accent sur la notion de cheminement, Joël-Lauf accorde davantage d'importance aux représentations que les détenues ont de leurs conduites et se propose d'étudier l'homosexualité sous l'angle des transactions, qui permet de sortir des champs du déterminisme et de la contrainte. Une telle approche, qui remet de l'indéterminé, des choix stratégiques et donc de la capacité d'agir dans la manière dont les personnes détenues appréhendent leur sexualité, rend obsolète l'idée d'une démarcation entre une homosexualité «innée» ou «acquise», puisque les détenues elles-mêmes se sentent à l'étroit dans les «catégories restrictives de l'homosexualité et de l'hétérosexualité». À la question de savoir si ces mêmes femmes auraient expérimenté une activité homosexuelle à un moment de leur vie sans avoir été incarcérée (et donc, si leur pratique homosexuelle ne serait qu'une adaptation au contexte), l'autrice suggère, sur la base des entretiens qu'elle a réalisés, qu'il s'agit plutôt « d'une évolution parmi d'autres de leurs scripts sexuels» (2013, 471).

Enrichie d'une perspective *queer* plus récente, des thématiques telles que les expériences matérielles de l'incarcération des personnes

LGBTIQ+, souvent abordées dans une perspective intersectionnelle, pénètrent progressivement le champ de la recherche (Bassichis et al., 2011; Ball et al., 2013; Blanc, 2018; Blanc, Peigné, 2022). Matthew Maycock réinvestit la théorie de Sykes sur les souffrances de l'emprisonnement, pour mettre en avant les souffrances spécifiques vécues par les personnes transgenres (Maycock, 2021). Les perspectives féministes et *queer* contribuent aussi directement à la revigoration du mouvement abolitionniste de la prison et du système pénal, en considérant que racisme, sexisme, homophobie et transphobie sont consubstantiels à la prison (Spade, 2015; Ricordeau, 2019). De tels apports permettent de repenser les liens entre sexualités, punition et production des savoirs (Vasiliou, 2020). La prison est même pensée comme un «espace queer», non seulement parce que les personnes queer y sont surreprésentées (du moins aux États-Unis), mais aussi parce que la prison est par excellence un espace de déviance et de non-normativité (Vitulli, 2013). Une criminologie queer commence ainsi à émerger, cherchant à mettre au jour tantôt la stigmatisation, tantôt l'invisibilisation des minorités sexuelles et de genre, aussi bien en tant que victimes qu'en tant qu'auteur·rices d'infractions, et tant par le monde académique que par le système judiciaire (Ball, 2019).

Ces nouvelles perspectives permettent d'opérer une rupture avec les modèles préexistants et de repenser la manière dont sont envisagées sexualité et homosexualité en prison, en reformulant les termes mêmes de la problématique. Dans un article sur le lesbianisme en prison, Chetcuti-Osorovitz (2022) montre que, même si les détenues continuent à opérer une démarcation entre celles qui étaient lesbiennes avant leur incarcération et celles qui « découvrent » une nouvelle forme de sexualité en prison, elles savent aussi revendiquer, selon les circonstances, un statut «qui protège», comme celle de la «mère» ou de l'«hétérosexuelle ». L'identité sexuelle apparaît donc comme un instrument stratégique modulable, et non plus comme une supposée essence. Il s'agit moins de réfléchir à l'identité qu'à la légitimité du désir lesbien en prison, ainsi qu'à sa visibilité et aux stratégies mises en avant par les détenues elles-mêmes (Chetcuti-Osorovitz, 2022). Cette manière de repenser les pratiques sexuelles, affranchie des préoccupations étiologiques et inscrite dans le champ des études de genre, permet une lecture nouvelle des rapports sexuels en prison. En sortant d'une logique qui vise à faire concorder pratiques sexuelles et assignation à une identité, l'autrice montre que l'expérience d'une sexualité lesbienne ne correspond pas pour autant l'abdication du désir hétérosexuel chez les personnes concernées (Chetcuti-Osorovitz, 2022,13).

Il semble enfin important de souligner que les tensions internes au champ des études *queer*, et notamment l'invisibilisation des personnes

s'identifiant comme bisexuelles pour permettre aux personnes gaies et lesbiennes d'en être les sujets principaux (Hemmings, 2007), ont certainement constitué des limites à l'analyse des pratiques et des représentations de la sexualité en prison. En effet, mobiliser la bisexualité, comme cadre théorique alternatif à celui de l'homosexualité «situationnelle», permettrait de diversifier les angles de l'analyse. Or, l'effacement de la bisexualité a au contraire limité les termes du débat. Comme Yoshino (2000) l'a montré, la manière de définir l'orientation sexuelle, qu'elle soit basée sur le désir, sur les pratiques, ou sur l'auto-identification, peut faire grandement varier le nombre de personnes qui seront ou non considérées comme bisexuelles selon le critère choisi. L'auteur montre ainsi que, selon les taxonomies choisies, les pratiques homosexuelles en prison peuvent être considérées comme relevant ou non de personnes bisexuelles (Yoshino, 2000, 371). La relégation au second plan, voire l'effacement de la prise en compte de la bisexualité, a certainement appauvri la pertinence des analyses sur les sexualités en prison et mériterait donc d'être reconsidérée tant dans le domaine des études queer qu'en sociologie carcérale.

Centralité de la posture épistémologique et de son explicitation

La posture épistémologique et éthique des chercheurs euses qui ont permis ce renouvellement du champ, et la manière dont iels ont défini leur objet de recherche et leurs choix méthodologiques, apparaissent ici comme centraux. En effet, les recherches s'étant le plus radicalement éloignées tant des conceptions essentialistes que des considérations étiologiques de la sexualité ont plutôt eu pour terrains de recherche des prisons pour femmes. De même, ces recherches ont souvent été conduites par des femmes et/ou des personnes queer. Sans tomber dans le piège de l'essentialisation, cette fois en lien avec l'identité des chercheurs euses, on ne peut nier que certaines positions épistémiques permettent de porter une plus grande attention aux implicites qui façonnent la construction des objets de recherche, de développer une autre forme de sensibilité avec les personnes enquêtées, et d'éviter certains biais d'interprétation. Ricordeau (2004) a par exemple montré comment son statut de femme menant une recherche sur la sexualité en prison avait facilité l'établissement de relations de confiance et donc la possibilité de faire émerger un discours qui n'aurait peut-être pas pu se manifester autrement. Marti (2020) a, quant à elle, mis en lumière la manière dont son statut de femme lui a au contraire été rappelé par les autorités, qui lui ont indiqué, avant même qu'elle ne commence sa recherche, quelles tenues vestimentaires seraient considérées comme inappropriées, alors qu'un collègue homme menant une recherche en prison, au même moment, n'a jamais été interpelé à ce sujet. Chetcuti-Osorovitz (2022) a aussi réfléchi à la question de savoir dans quelle mesure sa propre identité lesbienne (possiblement révélée par la présence de son livre Se dire lesbienne (2010) à la bibliothèque de la prison où elle conduisait sa recherche), a pu contribuer à créer un climat de confiance et offrir les garanties nécessaires pour que, durant ses entretiens, toute personne puisse parler sans risque de sa sexualité. Pour aborder les questions de sexualité et d'homosexualité dans un lieu comme celui de la prison, où la non-mixité se conjugue avec la contrainte spatiale et le contrôle, le positionnement des chercheurs euses est peut-être encore plus saillant qu'ailleurs. Des recherches adoptant la démarche de l'« auto-ethnographie », qui ne nie ni la biographie, ni l'expérience culturelle des chercheurs euses, peuvent ainsi contribuer à faire advenir le récit pluriel d'expériences encore invisibilisées (Jewkes, 2011).

Conclusion

fique, avant tout sociologique et criminologique, en montrant comment la possibilité toujours présente d'un glissement de l'homosociabilité vers l'homosexualité a généré une peur de la propagation de l'homosexualité et donc une nécessité de l'expliquer, de la rationaliser et de la contrôler. Mais si, pour certains, «dans toutes les institutions, prisons, écoles et armée, le pouvoir s'est efforcé de débusquer – pour les détruire – toutes les formes d'expression de l'homosexualité » (Gaillard, 2009, 181), il me semble qu'au-delà d'un objectif d'élimination, il s'est surtout agi d'une manière de réaffirmer une frontière nette entre homosexualité et hétérosexualité, et donc de confirmer l'existence même de telles catégories. L'invention d'une nouvelle catégorie, celle de l'homosexualité « situa-

tionnelle », devait ainsi permettre d'expliquer les pratiques homosexuelles temporaires et circonstancielles, sans pour autant faire de celui ou celle qui les pratiquent «un·e homosexuel·le ». La prison a donc servi de laboratoire pour ébaucher une telle catégorie tout en sauvegardant l'ordre hétérosexuel. Cependant, des apports plus récents issus des

du traitement de l'homosexualité en prison dans la production scienti-

L'approche *queer*, post-identitaire, sans nier l'importance des politiques de l'identité, rejette l'ambition d'identifier un sujet stable et cohérent, où l'« autre » (ici l'homosexuel·le, mais aussi les personnes trans, non-binaires, racisées, etc.) est toujours pensé comme la figure « déviante » vis-à-vis de la norme (Bourcier, 2002), dans ce cas l'hétérosexuel·le. Une

théories féministes et queer sont venus brouiller les lignes.

Cet article a proposé une relecture

fois mises de côté les notions binaires et essentialisantes d'homosexualité «authentique» et «de substitution», les sexualités en prison peuvent être pensées en termes de stratégies, de transactions, de réponses aux normes de genre, mais aussi d'intimité (Tschanz, 2021) et de capacité d'agir. Dans une telle perspective, plurielle et non sujette aux catégorisations, les personnes détenues sont désormais moins perçues comme des sujets répondant mécaniquement à des pulsions dictées par les circonstances de l'enfermement. Les théories de la privation et de la subculture ne suffisent plus à elles seules à expliquer la sexualité en prison: les notions de résistance micropolitique, de prolifération, de ressources identitaires et d'intersectionnalité, apparaissent comme des prismes d'analyse qui doivent permettre de repenser les pratiques et les représentations des sexualités en prison. Loin d'être uniquement un nouveau paradigme analytique sans implication pratique, les apports queer contribuent au contraire à aborder de manière plus frontale les questions de violence sexuelle, de droit à la sexualité en prison, du sort des minorités sexuelles et de genre, ainsi que des questions plus générales de décroissance carcérale, voire d'abolition.

Je remercie toutes les personnes, y compris les relecteurs·trices anonymes, pour leurs commentaires précieux de versions antérieures de ce texte.

Jean-Sébastien Blanc

Collaborateur scientifique au département de droit public, doctorant à l'Institut des Études genre, Université de Genève ORCID ID: 0000-0003-0634-3277 Institut des Études genre Faculté des Sciences de la société Genève, Suisse jean-sebastien.blanc@unige.ch

Bibliographie

ACHERMANN C., HOSTETTLER U., 2007, Femmes et hommes en milieu pénitentiaire fermé en Suisse: réflexions sur les questions de genre et de migrations, *Nouvelles Questions Féministes*, 1, 26, 70-88.

ANSELMIER H., 1983, *Les prisons vaudoises (1798-1871)*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise.

BAECHTOLD A., 2010, Sexuelle Beziehungen zwischen Strafgefangenen, SZK, 2, 37-43.

BALL M., BUIST C. L., WOODS J. B., 2013, Introduction to the Special Issue on Queer/ing Criminology: New Directions and Frameworks, *Critical Criminology*, 22, 1.

BALL M., 2019, Unsettling queer criminology: Notes towards decolonization. *Critical Criminology*, 27, 1, 145-161.

BASSICHIS M., LEE A., SPADE D., 2011, Building an abolitionist trans and queer movement with everything we've got, in STANLEY A., SMITH N. (Eds.), Captive Genders: Trans embodiment and the Prison Industrial Complex, Edinburgh, Oakland, Baltimore, AK Press.

BLANC J.-S., 2018, Crime and Multiple Punishments: The Vulnerability of LGBTI Persons in the Criminal Justice System, in *Gender Perspectives on Torture: Law and Practice*, Washington University.

BLANC J.-S., PEIGNÉ, N., 2022, La prison est-elle compatible avec la diversité? Le cas des personnes transgenres en détention, in *Santé droit et prison,* Chêne-Bourg, Revue médicale suisse.

BOSWORTH M., 2017, Engendering Resistance: Agency and Power in Women's Prisons, Abingdon, Routledge.

BRÄGGER B., ZANGGER T., 2020, Freiheitsentzug in der Schweiz. Handbuch zu grundlegenden Fragen und aktuellen Herausforderungen, Berne, Stämpfli.

BOURCIER M.-H., 2002, Queer move/ments, *Mouvements*, La Découverte, 2, 20, 37-43.

CARDI C., 2007, Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social, *Déviance et Société*, 31, 1, 3-23.

CARDON C., 2002, Relations conjugales en situation carcérale, *Ethnologie française*, 1, 32, 81-88.

CHANTRAINE G., 2004, *Par-delà les murs*, Paris, PUF.

CHANTRAINE G., 2004, Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique, *Champ pénal*, 1 [en ligne] https://journals.openedition.org/champpenal/39 (20 octobre 2022).

CHAUNCEY G., 2003, *Gay New York,* 1890-1940, Paris, Fayard.

CHAUVIN S., Sociologie de l'homosexualité, 2013, Paris, La Découverte.

CHETCUTI-OSOROVITZ N., 2010, Se dire lesbienne – Vie de couple, sexualité, représentation de soi, Lausanne, Payot.

CHETCUTI-OSOROVITZ N., 2021, Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité, Paris, La Dispute.

CHETCUTI-OSOROVITZ N., 2022, Lesbian life in a French prison: Surveillance, refuge and self-naming, in BLIDON M., BRUNN S. (Eds.), Handbook of the changing wirld LGBQ Map, New York, Springer.

CLEMMER D., 1958 (1940), *The prison community*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

COMBESSIE P., 1996, *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*, Paris, L'Atelier.

CONNELL R., 2020 (1995), *Masculinities*, London, Routledge.

CREWE B., Depth, weight, tightness: revisiting the pains of imprisonment, 2011, *Punishment and Society*, 13, 5, 509-529

CREWE B., HULLEY S., WRIGHT S., 2017, The gendered pains of life imprisonment, *British Journal of Criminology*, 57, 1359-1378.

ERIBON D., 2012, *Réflexions sur la question gay*, Flammarion, Paris.

FINK D., STEINER S., BRÄGGER B., GRAF M. (dir.), 2014, Sexualités, déviance, délinquance, *Groupe suisse de criminologie*, 32, Berne, Stämplfli. FOUCAULT M., 1976, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT M., 1994, Dits et écrits II, 1970-1975, Paris, Gallimard.

FRANÇOIS A., 2016, La sexualité en milieu carcéral: au cœur des représentations de personnes incarcérées, *Champ pénal*, XIII, [en ligne] https://journals.openedition.org/champpenal/9415 (31 août 2022).

GAILLARD A., 2009, Sexualité et prison. Désert affectif et désirs sous contrainte, Paris, Max Milo.

GAGNON J., SIMON W., 2005 (1973), Sexual Conduct. The social sources of human sexuality, New Brunswick and London, Aldine Transaction.

GÉTAZ L., CHACOWRY K., BAGGIO S., WOLFF H., Maladies transmissibles sexuellement et par le sang en détention, in *Santé en prison, in WOLFF H.,* NIVEAU G. (dir.), Chêne-Bourg, RMS Éditions, 367-379.

GIALLOMBARDO R., 1966, Society of women: a study of a women's prison, New York, Wiley.

GOFFMAN E., 1968, Asiles. Études sur la condition sociale des maladies mentaux, Paris. Minuit.

HAGGERTY K. D., BUCERIUS S., 2020, The proliferating pains of imprisonment, I (I), Incarceration, 1-16, [en ligne] https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/2632666320936432 (31 août 2022).

HALBERSTAM J., 1998 (1994), Female Masculinity, Durham and London, Duke University Press.

HEMMINGS C., 2007, What's in a Name? Bisexuality, Transnational Sexuality Studies and Western Colonial Legacies, *International Journal of Human Rights*, 11, 1-2, 13-32.

HENSLEY C., TEWKSBURY R., KOSCHESKI M., 2002, The Characteristics and Motivations Behind Female Prison Sex, Women & Criminal Justice, 13,2/3, 125-139.

IRWIN J., CRESSEY D. R., 1962, Thieves, Convicts and the Inmate Culture, *Social Problems*, 10, 2, 142-155.

JACQUIER V., VUILLE J., 2017, Les femmes et la question criminelle. Délits commis, expériences de victimisation et professions judiciaires, Zurich et Genève, Seismo.

JEWKES Y., 2011, Autoethnography and Emotion as Intellectual Resources: Doing Prison Research Differently, *Qualitative Inquiry*, 18, 1, 63-75.

JOËL-LAUF M, 2013, Coûts et bénéfices de l'homosexualité dans les prisons de femmes, *Ethnologie française*, 3, 43, 469-476.

JOHNSON E., The Homosexual in Prison, 1971, *Social Theory and Practice*, 1, 4, 88-95

KINSEY A. C., POMEROY W. B., MARTIN C. E., 1948, *Sexual behavior in the human male*, W. B. Saunders Co, Philadelphia.

KIRKHAM G. L., 1971, Homosexuality in prison, *in* HENSLIN J. M. (Ed.), *Studies in the sociology of sex*, New York, Appleton Century Crofts, 325-349.

KUNZEL R. G., 2002, Situating Sex: Prison Sexual Culture in the Mid-Twentieth-Century United States, *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 8, 3, 253-270.

LIEBLING A., 2009, Women in Prison Prefer Legitimacy to Sex, *British Society* of *Criminology Newsletter*, 63, [en ligne] https://www.britsoccrim.org/new/ newdocs/bscn-63-2009-Liebling.pdf (31 août 2022).

LESAGE DE LA HAYE J., 1978, *La guillotine du sexe*, Paris, Robert Laffont.

MAGUIRE D., 2021, Male, Failed, Jailed. Masculinities and "Revolving-Door" Imprisonment in the UK, Switzerland, Palgrave Studies in Prisons and Penology.

MAYCOCK M., 2020, The transgender pains of imprisonment, *European Journal of Criminology*, 1-21.

MAZALEIGUE-LABASTE J., 2019, L'historicisation de l'homosexualité dans La volonté de savoir: une des voies d'appropriation de Foucault par les études de genre, *Genre, sexualité & société*, 21, [en ligne] https://journals.openedition.org/gss/5515 (14 octobre 2022).

MESSERSCHMIDT W., 1997, *Crime as structured action. Gender, race, class and crime in the making*, Thousand Oaks, SAGE Publications.

NOLL T., 2013, Sexualität zwischen männlichen Gefangenen, *Pratique Juridique Actuelle*, 12, 1773-1782.

PERROT M., 2001, Les ombres de l'histoire. Crime et châtiment au XIXe siècle, Paris, Flammarion.

RICHARDSON D., (1983), The dilemma of essentiality in homosexual theory, *Journal of Homosexuality*, 9,2/3, 79-90.

RICH A., 1981, La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne, Nouvelles Questions Féministes, 1, 15-43.

RICORDEAU G., 2004, Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention, *Déviance et Société*, 28, 2, 233-253.

RICORDEAU G., 2019, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Québec, Lux.

RICORDEAU G., SCHLAGDENHAUFFEN R., 2016, Approcher la sexualité dans les institutions pénales, Champ pénal, 13, [en ligne] https://journals.openedition.org/ champpenal/9353 (31août 2022).

ROSTAING C., 2017, L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison, *Les Cahiers de Framespa*, 25, [en ligne] https://journals.openedition.org/framespa/4480 (31 août 2022).

SAGARIN E., 1951, *The homosexual in America: A subjective Approach*, New York, Greenberg.

SAGARIN E., 1976, Prison Homosexuality and its Effects on Post-Prison Behaviors, *Psychiatry*, 39, 245-257.

KOSOFSKY SEDGWICK E., 2008, Epistémologie du placard, Éditions Amsterdam, Paris.

SPADE D., 2015, Normal life. Administrative violence, critical trans politics, and the limits of law, Durham and London, Duke University Press. STOCKDALE K. J., SWEENEY R., 2019, Exploring the criminology curriculum, *Papers from the British Criminology Conference*, 19, [en ligne] https://www.britsoccrim.org/wp-content/uploads/2019/12/Exploring-the-Criminology-Curriculum-PBCC19.pdf (31 août 2022).

SYKES G. M., 2019 (1958), La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale, Bruxelles, Larcier.

TSCHANZ A., 2021, «L'intimité, moi je la fais.» L'intimité masculine incarcérée: entre intrusions contraignantes et tactiques négociées, *Genre, sexualité et société,* 26 [en ligne] https://journals.openedition.org/gss/6995 (31 août 2022).

VASILIOU E., 2020, Penitentiary pleasures: Queer understandings of prison paradoxes, *Criminology and Criminal Justice*, 20, 5, 1-13.

VITULLI E. W., 2013, Queering the Carceral: Intersecting Queer/Trans Studies and Critical Prison Studies, *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 19, 1, 111-123.

WARD D. A., KASSEBAUM G. G., 1964, Homosexuality: A Mode of Adaptation in a Prison for Women", *Social Problems*, 12, 2, 159-177.

YOSHINO K. Y., 2000, The Epistemic Contract of Bisexual Erasure, *Stanford Law Review*, 52, 2, 353-461.

Résumé | Abstract | Zusammenfassung | Resumen

FR – Cet article cherche à expliquer la persistance de la notion d'homosexualité «situationnelle», mobilisée tant par la recherche que par le milieu pénitentiaire pour appréhender la question des sexualités en prison. L'homosexualité «situationnelle» se distinguerait d'une homosexualité supposée authentique et serait induite par la non-mixité de l'environnement carcéral. Ancrée dans les premiers travaux d'importance en sociologie carcérale aux États-Unis d'Amérique, cette notion n'a été que tardivement remise en question, à la faveur des apports féministes et queer. Cette contribution retrace de manière critique l'histoire de ce concept pour montrer qu'il a avant tout servi à consolider l'ordre hétérosexuel.

HOMOSEXUALITÉ « SITUATIONNELLE » – ORDRE HÉTÉROSEXUEL – PRISON – « SOUFFRANCES DE L'EMPRISONNEMENT » – THÉORIES FÉMINISTES ET QUEER

EN – "Situational" homosexuality in prison: a category for the benefit of the heterosexual order? – This article seeks to explain the persistence of the notion of "situational" homosexuality, used by both researchers and penitentiary staff to address the issue of sexuality in prison. "Situational" homosexuality is understood as distinct from a supposedly authentic homosexuality and is said to be induced by the non-mixed environment of prison. Fixed in the first important sociological research in the United States of America, this notion was only recently challenged, thanks to feminist and queer theories. This paper critically recounts the history of this concept to show that it has primarily served to consolidate the heterosexual order.

"SITUATIONAL" HOMOSEXUALITY – HETEROSEXUAL ORDER – PRISON – "PAINS OF IMPRISONMENT" – FEMINIST AND QUEER THEORIES

DE – "Situative" Homosexualität im Gefängnis: Eine Kategorie im Dienste der heterosexuellen Ordnung? – Dieser Artikel versucht die Dauerhaftigkeit des Begriffs der "situativen" Homosexualität zu erklären, der sowohl in der Strafvollzugsforschung als auch im Milieu des Strafvollzugs eingesetzt wird, um die Frage der Sexualität im Gefängnis zu verstehen. "Situative" Homosexualität unterscheide sich von der als authentisch angenommenen Sexualität und sei hervorgerufen durch die Geschlechtertrennung im Gefängnisumfeld. Verwurzelt in den ersten bedeutsamen Arbeiten der Gefängnissoziologie in den USA, wurde diese Vorstellung erst spät, dank feministischer und queerer Beiträge, in Frage gestellt. Dieser Beitrag vergegenwärtigt in kritischer Weise die Geschichte dieses Konzepts um zu zeigen, dass es vor allem der Festigung der heterosexuellen Ordnung gedient hat.

"SITUATIVE" HOMOSEXUALITÄT – HETEROSEXUELLE ORDNUNG – GEFÄNGNIS – LEIDEN DER INHAFTIERUNG – FEMINISTISCHE UND QUEERE THEORIEN ES – Homosexualidad situacional en prisión: ¿Una categoría al servicio del orden heterosexual? – Este artículo trata de explicar la persistencia de la noción de homosexualidad «situacional», utilizada tanto por la investigación como por el entorno penitenciario para abordar la cuestión de la sexualidad en prisión. La homosexualidad «situacional» es distinta de la homosexualidad supuestamente auténtica y es estimulada por el carácter no mixto del entorno carcelario. Anclada en los primeros trabajos de sociología penitenciaria en los Estados Unidos, esta noción sólo ha sido cuestionada con posterioridad por las aportaciones feministas y queer. Este artículo recorre críticamente la historia de este concepto para demostrar que ha servido, principalmente, para consolidar el orden heterosexual.

HOMOSEXUALIDAD SITUACIONAL – ORDEN HETEROSEXUAL – PRISIÓN – «SUFRIMIENTOS DEL ENCARCELAMIENTO» – TEORÍAS FEMINISTAS Y QUEER